



## **Cahier des Clauses Administratives Particulières**

### **Réaménagement de la Laverie avec remplacement du lave-vaisselle du Lycée LS Senghor**

**Marché passé en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

**Date et heure limites de réception des offres**

**Mercredi 22 avril 2020 à 12h00**

## **ARTICLE 1 - Objet du marché :**

Réaménagement de la Laverie avec remplacement du lave-vaisselle. il s'agit de remplacer la machine et son environnement immédiat, en anticipant la mise en place du pré tri des éléments des plateaux et des déchets par les convives depuis le réfectoire.

Ceci impliquera le déplacement de la machine et l'adaptation de son environnement selon le mode de gestion décrit plus bas. La proposition devra intégrer un chiffrage du déplacement de la machine et de l'adaptation de son environnement et offrir les garanties techniques relatives à ce déplacement.

## **ARTICLE 2 –DURÉE DU MARCHE/PÉRIODE D'EXÉCUTION**

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au fournisseur retenu sous la forme d'un bon de commande signé par la personne responsable du marché. Le marché sera notifié au fournisseur retenu au plus tard le **15 mai 2020**.

**La livraison et l'installation devront intervenir entre le lundi 29 juin et le jeudi 09 juillet 2020.**

## **ARTICLE 3 –CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **3.1-Mode de règlement**

Le marché est conclu à prix forfaitaire.

Le délai global de paiement est de 30 jours par mandat administratif. Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement par mandat administratif.

### **3.2-Délai d'exécution des livraisons**

Le bon de commande sera notifié par le lycée Senghor avant le 15mai 2020. **Le fournisseur s'engage à livrer et installer le matériel entre le lundi 29 juin et le jeudi 09 juillet 2020.** Le non-respect de ces délais d'exécution de livraison et d'installation constituera une infraction aux clauses contractuelles du présent marché.

## **ARTICLE 4 –CONTENU ET MODALITÉS DE RETRAIT DU DCE**

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site :

**<https://aji.fr>**

Il comprend les pièces suivantes :

- 1 -L'acte d'engagement (complété et signé par le soumissionnaire)
- 2 – Le DC1
- 3 - Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 4 -Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5 - Le bordereau de prix forfaitaire (DPGF)
- 7- Le certificat de visite
- 8- Le plan du local où sera installé l'équipement

## **ARTICLE 5 –MODALITÉS D'ÉCHANGE EN COURS DE PROCÉDURE**

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur la candidature ou l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique.

## ARTICLE 6 –PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### **1 - Pièces de la candidature** (telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :

#### ➤ **Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise:**

-Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

#### ➤ **Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise**

-Liste des principales prestations réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** contenus dans le DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### **2 - Pièces de l'offre**

Un projet de marché comprenant:

- **L'acte d'engagement complété et signé;**
- **Le bordereau de prix forfaitaire complété et signé; (DPGF)**
- **Un mémoire technique** (dont le contenu est détaillé dans le CCTP)
- **Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**
- **Le certificat de visite** (visites entre le 03/03 et le 02/04/2020)

**L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le lycée L S Senghor à l'entreprise attributaire. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.**

## ARTICLE 7 –MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

### **7-2 Modalité de remise des offres**

#### **Transmission uniquement sous forme électronique**

Les offres transmises sous forme électronique devront être déposées sur le site suivant : <https://aji.fr> avant Mercredi 22 avril 2020 à 12h00.

## **ARTICLE 8 –LES CONDITIONS D’ATTRIBUTION DU MARCHE**

### **Les critères relatifs à la candidature sont :**

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principales fournitures réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

### **Le jugement des offres:**

L’offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- 30% pour le prix,
- 70% pour la technique et l’accompagnement se déclinant comme suit :
  - 30% pour le descriptif technique : capacité (650 couverts en 1h30), présence des éléments demandés dans le descriptif, qualité de la description du matériel ;
  - 30% pour la qualité de l’implantation demandée : présence d’un plan, réponse adaptée, ergonomie des postes;
  - 10% pour les consommations et la durée de la garantie (5 et 5).

L’offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d’assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L’attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l’article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

## **ARTICLE 9 –RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par courrier électronique par le biais de la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://aji.fr>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

**Le représentant du pouvoir adjudicateur**